



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 23 novembre 2015 – n°155/H030

BUREAU

Réunion du 30 septembre 2015

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
BUREAU
- 30 septembre 2015 -

Présidente : Yannick MOREAU, Présidente du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	4
I. PROJET DE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MESURE DU TRAVAIL DISSIMULÉ.....	4
II. ACTUALITES DU Cnis.....	10
III. ACTUALITES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE	18
IV. LES NOUVEAUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ADOPTES PAR L'ONU.....	20
CONCLUSION	23

Liste des participants

Membres du Bureau

BETBÈZE	Jean-Paul	Betbèze Conseil
DUCHATEAU	Patrick	Medef – Mouvement des entreprises de France
EL NOUTY	Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
FOURNIER	Jacques	Banque de France
GILLES	Christel	Commissariat général à la stratégie et la prospective
MOREAU	Yannick	Présidente du Conseil national de l'information statistique
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee

Membres du Bureau excusés

GIFFARD	Alain	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail
AUSSILLOUX	Vincent	Commissariat général à la stratégie et la prospective, représenté
MOULARD	Dominique	Chambre des métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime
POUZIN	Gilles	Confédération générale des travailleurs chrétiens
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force Ouvrière
SAINT-SAUVEUR	Hervé	Chambre de commerce et d'industrie de France
PIERRE	Michel	Fédération française des sociétés d'assurances
SILBERMAN	Roxane	Représentant des chercheurs, CCDSHS réseau Quetelet
BRICHART	Hervé	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

Invités

GUBIAN	Alain	Président du groupe de travail sur la mesure du travail dissimulé, Acooss
PLATEAU	Claire	Insee

Invités permanents

ALLAIN	Dominique	Secrétaire générale adjointe du Cnis
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cnis
DEPOTOT	Raoul	Insee, coordination statistique et internationale
MAUREL	Françoise	Insee, diffusion et action régionale
MOREAU	Sylvain	Service de l'Observation et des Statistiques (SoeS)
ROTH	Nicole	Insee, stats démographiques et sociales, représentant Fabrice LENGART

La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de Yannick MOREAU.

INTRODUCTION

La Présidente, Yannick MOREAU, prie les membres du Bureau de l'excuser pour le changement de date de ce bureau. Elle remercie les membres présents et rappelle l'ordre du jour de la réunion. Après une présentation du projet de mandat du groupe de travail sur la mesure du travail dissimulé et ses impacts sur les finances publiques par Alain Gubian, président de ce groupe, les actualités du CNIS, puis celles de la statistique publique seront évoquées. Un point d'information sera réalisé par l'Insee sur les nouveaux objectifs de développement durable adoptés par l'ONU. Concernant les actualités du Cnis, il convient notamment de débattre du contenu du colloque organisé par le Cnis envisagé au printemps 2016. Le format de ce type de séminaires peut être variable, notamment en termes de durée ; néanmoins, pour certains sujets, il pourrait être inadéquat de prévoir une durée courte. Par la suite, les différents groupes de travail seront passés en revue.

Après avoir précisé que le projet de mandat du groupe de travail sur la mesure du travail dissimulé a été élaboré en lien avec le secrétariat général du CNIS et examiné par la commission « Emploi », Yannick MOREAU remercie Alain Gubian d'avoir accepté d'assumer la présidence de ce groupe et précise que comme directeur des statistiques de l'Acoss, Alain Gubian connaît très bien ce sujet.

I. PROJET DE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MESURE DU TRAVAIL DISSIMULÉ

Alain GUBIAN souligne que le sujet du travail dissimulé est très présent dans le débat public. Il intéresse tout particulièrement l'Acoss, qui réalise des contrôles sur les entreprises. L'Acoss a déjà contribué au débat et souhaite poursuivre sa contribution.

La publication du rapport annuel de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale en septembre 2014 a constitué un moment important. Ce rapport comprend notamment les résultats des travaux d'un groupe de travail de la Cour qui portait sur la fraude. Tout en estimant qu'il était compliqué de mesurer la fraude aux cotisations sociales, un chiffrage du manque à gagner en termes de cotisations sociales qui s'élèverait à 20 milliards d'euros a été publié. Le débat a été relancé dans la mesure où ce chiffre étant supérieur au déficit de la Sécurité sociale, il pourrait donner l'impression que le déficit pourrait être résorbé en travaillant uniquement sur le volet de la fraude.

Cette estimation a été menée dans la filiation de travaux qui avaient été réalisés en 2007 pour le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO). Elle s'appuie sur les derniers contrôles et n'a pas été réalisée par l'Acoss. Du point de vue de l'Acoss, comme indiqué lors de la dernière commission « Emploi, qualification et revenus du travail », ces travaux paraissent biaisés, tirant vers le haut l'estimation, puisque la politique de contrôle dans les Urssaf est principalement ciblée sur certaines entreprises. Pour établir une estimation statistique à partir des observations, il convient de corriger les biais de sélection de départ. À défaut, le risque est d'épouser la dynamique de l'évolution des redressements plutôt que celle de la réalité des fraudes. En suivant cette méthode à partir des contrôles, il serait possible d'affirmer que la fraude a beaucoup progressé depuis dix ans, ce qui traduit principalement le fait que l'activité du contrôle s'est améliorée, qu'elle s'est accompagnée d'un meilleur ciblage et que les problématiques de travail dissimulé ont été mieux détectées. Le constat est donc probablement celui de l'amélioration de l'efficacité des contrôles. Au final, le chiffre de 20 milliards d'euros est avancé par la Cour des comptes, alors qu'en 2004, le chiffre de 10 milliards d'euros était annoncé par le CPO.

Pour limiter ces biais, l'Acoss a mis en place des contrôles aléatoires sur un faible échantillon depuis de nombreuses années, lesquels permettent d'avoir une autre approche du sujet et montrent que les enjeux sont plus faibles que prévu, bien que significatifs. Le souhait de disposer d'analyses plus approfondies, plus systématiques et qui tiennent compte des réflexions produites par les institutions européennes (OCDE, Commission Européenne et Eurostat) doit permettre de progresser sur la base de statistiques neutres et performantes. Telle est l'origine du groupe de travail que je préside.

La comptabilité nationale est aussi intéressée parce qu'elle cherche à obtenir une estimation de la dissimulation d'activités et d'emplois. Les méthodes ont été présentées il y a quelques jours par l'Insee ; elles peuvent être enrichies. Ces deux approches quantitatives (Insee et Acoss) peuvent bénéficier l'une de l'autre. Lors de la constitution du groupe de travail sur le travail dissimulé, il a donc été proposé que les deux rapporteurs Ronan Mahieu (Insee) et Cyrille Hagneré (Acoss) soient issus des deux institutions..

S'agissant du contexte du projet, le projet de mandat rappelle qu'il n'est guère efficace de laisser le travail dissimulé se développer en raison de ses conséquences néfastes en termes de concurrence et de cohésion sociale. Le travail dissimulé concerne les entrepreneurs indépendants et les salariés. L'impact du travail dissimulé sur les finances publiques sera une priorité, tandis que les autres dimensions ne pourront pas être étudiées de manière aussi approfondie. Aux pertes de cotisations sociales et d'impôts s'ajoutent les prestations sociales dont bénéficient les individus de manière indue. Ce sujet est vaste et il ne sera probablement pas possible de l'examiner aussi attentivement que le volet fiscal. La Cnaf et la Drees pourraient cependant apporter leurs contributions.

Les définitions juridiques *stricto sensu* ont été rappelées ; elles émanent de la Direction générale du Travail. Néanmoins, les questions de définitions et de périmètre resteront à clarifier lors des premiers travaux du groupe de travail. En effet, outre la définition stricte du travail dissimulé, il existe une sémantique sur le sujet : l'économie souterraine, le travail au noir, le travail gris, l'économie informelle et l'économie non observée sont autant de notions qu'il conviendra de clarifier. Cela permettra d'être pédagogue sur le sujet et de retenir des sujets prioritaires dans le cadre d'un périmètre de travail nécessairement resserré. La littérature sur les sujets de sémantique et de champ devra être parcourue afin d'arrêter un périmètre pertinent pour des estimations. Il faudra également préciser la diversité et l'hétérogénéité du travail dissimulé : aussi bien la dissimulation partielle que totale d'activités et d'emplois seront intégrées à la réflexion. Le sujet n'est pas le même selon qu'il s'agit de quelques heures supplémentaires ou de pans entiers d'activité non déclarés. Il conviendra de s'appuyer sur les travaux déjà menés, notamment ceux de l'OCDE qui sont à un stade avancé. Cette institution sera d'ailleurs auditionnée dans le cadre du groupe de travail sur le travail dissimulé.

Il existe également des problématiques d'évaluation. De nombreuses méthodes ont été mobilisées depuis plusieurs années : macroéconomiques ou microéconomiques, basées sur des données administratives, sur des contrôles ou sur des enquêtes. Ces méthodes devront être examinées pour mieux développer les approches de l'Acoss et des comptes nationaux, avant de proposer une analyse de ces méthodes pour déterminer les plus pertinentes d'entre elles. Les meilleures méthodes devront ainsi permettre d'établir de premières estimations chiffrées de l'impact du travail dissimulé sur les finances publiques.

S'agissant du sujet des prestations sociales indues, des éléments spécifiques devront être examinés avec la Drees et la Cnaf, institutions avec lesquelles des discussions doivent s'engager rapidement.

Il sera probablement intéressant d'examiner plus particulièrement certains secteurs d'activité. Au cours des discussions, la problématique spécifique des travailleurs détachés, qui a fait l'objet d'un rapport du Cese, a été ajoutée. La personne détachée doit être inscrite à un régime de sécurité sociale étranger ; si elle ne l'est pas, elle effectue un travail dissimulé puisqu'elle n'est déclarée ni en France, ni dans un autre pays. Cette problématique est difficile, mais les politiques de contrôle (menées par la Délégation nationale à la lutte contre la fraude fiscale, DNLF notamment) se renforcent régulièrement. Des analyses juridiques et l'observation de cas doivent permettre au groupe de travail d'avancer de premières conclusions sur les travailleurs détachés. L'un des objectifs du groupe de travail est d'examiner s'il faut proposer des évolutions des systèmes

d'information. La mesure même du problème pourrait toutefois constituer un obstacle difficile à franchir.

Enfin, le groupe de travail proposera des avancées en termes de données, de méthodologie et de suivi dans le temps. En effet, actuellement, l'essentiel des travaux des uns et des autres s'apparente à des « photographies ». Le groupe aura pour objectif de stabiliser dans le temps la vision du travail dissimulé. Il convient d'avancer en ce sens pour savoir si la fraude progresse ou régresse dans le temps. Selon certains membres du groupe de travail, la DNLF notamment, des enquêtes pourraient être très utiles. Plusieurs pays, tels que le Québec, mènent des enquêtes depuis de nombreuses années.

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee, affirme que le Québec est le seul pays à conduire de telles enquêtes.

Alain GUBIAN convient qu'il n'a pas identifié d'autre pays que le Québec. Le groupe de travail verra s'il est opportun de s'intéresser à ces enquêtes. Il démarrera ses travaux en novembre et s'attachera tout d'abord à définir le périmètre de son travail. Il s'appuiera sur des comparaisons internationales, soit à travers les organisations internationales, soit à travers des échanges bilatéraux avec certains pays.

Yannick MOREAU le remercie pour cet exposé.

Jean-Paul BETBEZE, constate que la source et les origines du trouble n'ont pas été évoquées.

Yannick MOREAU estime que tel n'est pas le sujet ; il s'agit de voir si les instruments permettent de bien mesurer.

Jean-Paul BETBEZE n'en disconvient pas. Néanmoins, pour apporter des soins, il est préférable de savoir d'où vient la maladie.

Jean-Luc TAVERNIER souligne que l'objet principal du groupe est la qualité de l'appareil de mesure.

Jean-Paul BETBEZE considère qu'il est surtout préférable de connaître l'origine du problème, notamment car il existe de son point de vue un lien entre cause et mesure.

Yannick MOREAU lui demande d'aider le Cnis à approfondir ce lien entre cause et mesure.

Jean-Paul BETBEZE souligne que les liens avec les nouvelles technologies sont fondamentaux. Ainsi, la modernisation, l'« uberisation » et la « blablacarisation » de l'économie, ainsi que le télétravail et le fractionnement du travail, constituent des évolutions majeures par rapport au travail. Ce lien avec les nouvelles technologies est extrêmement important et croissant. Par ailleurs, Jean-Paul BETBEZE demande de recourir à des données européennes, car celles-ci sont homogènes ; il serait ainsi possible d'opérer des comparaisons pertinentes.

Yannick MOREAU rappelle qu'un autre groupe travaille sur le sujet voisin de la diversité des nouvelles formes d'emploi, ce qui doit les conduire à travailler de manière coordonnée. À l'avenir, il y aura peut-être un groupe de travail portant sur la frontière entre le travail et le non-travail. Yannick MOREAU estime que les points soulevés par Jean-Paul Betbèze sont pertinents et actuels. Ainsi, le droit du travail et les statistiques sont des questions d'actualité. Difficile et actuel, le sujet est passionnant. Au final, le mandat du groupe de travail sur le travail dissimulé a été défini de manière plus ciblée que les questionnements que chacun peut développer. Néanmoins, tous les points sont importants.

Jean-Paul BETBEZE affirme que les nouvelles technologies et le télétravail sont des problématiques majeures. Ainsi, le développement d'outils tels que *Workday* et *Salesforce* revient à fabriquer de nouvelles formes de travail. De nouveaux supports de travail se développent dans

les sociétés. Il est donc extrêmement important d'examiner les nouvelles technologies et les nouvelles façons de travailler. Les analyses ont pris du retard par rapport aux évolutions du travail.

Jacques FOURNIER, représentant la Banque de France, remercie Alain Gubian pour sa présentation. Il partage ce qui vient d'être énoncé au sujet des nouvelles technologies. L'examen des virements et des utilisations de cartes bancaires peut permettre d'apprendre beaucoup, même s'il ne revient absolument pas à la Banque de France de se muer en police économique et fiscale. En revanche, en lien avec les banques, la Banque de France - au titre de la balance des paiements - s'intéresse notamment à l'utilisation des cartes et des virements ; des discussions, du travail et du temps seront nécessaires pour avancer. Les nouvelles technologies constituent, parmi d'autres, une piste de recherche intéressante.

Patrick DUCHATEAU, représentant le Medef, remercie Alain Gubian pour la description des travaux du groupe de travail. Le Medef est très intéressé par ce sujet. S'agissant du périmètre des travaux, il est effectivement opportun d'examiner plus finement certains secteurs d'activité. Par ailleurs, il peut être intéressant d'étudier l'« uberisation » ou la « blablacarisation » de l'économie, mais une telle tâche ne relève pas nécessairement du périmètre du groupe de travail. Un point important doit être soulevé : la pertinence des contrôles. Dans le domaine du bâtiment, peu de contrôles sont réalisés le samedi et le dimanche, alors que le travail dissimulé se concentre le week-end. Enfin, l'exigence dans le secteur du bâtiment est qu'un travailleur détaché en France doit payer les cotisations sociales françaises. Le fait que le travailleur détaché ne pose pas problème s'il est déclaré dans son pays et paie les cotisations de son pays doit être vérifié.

Charles EL NOUTY, représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, considère que le travail dissimulé est mal défini, alors qu'il est généralement associé à certains secteurs d'activité tels que le tourisme et le bâtiment. Les raisons du travail dissimulé donnent des catégories à examiner. Ainsi, un travail dissimulé réalisé pour des raisons de fraude fiscale ou ayant pour motivation la sortie de la pauvreté ne renvoie pas aux mêmes catégories de la population. Il convient de définir le travail dissimulé à l'appui d'exemples concrets : les travailleurs détachés, les entrepreneurs indépendants dans le secteur du bâtiment et les universitaires qui donnent des cours non déclarés sont autant de catégories différentes.

Jean-Paul BETBEZE soulève le cas du travail caritatif. Où le classe-t-on ?

Charles EL NOUTY demande si le caritatif relève du travail dissimulé. Il souhaite savoir si les économies parallèles sont incluses dans le travail dissimulé.

Yannick MOREAU affirme qu'il reviendra au groupe de travail de déterminer si le travail bénévole relève ou non du travail dissimulé.

Nicolas PROKOVAS, représentant la Confédération générale du travail, remercie le président du groupe de travail pour sa présentation claire et synthétique. Le groupe de travail était très attendu et sa constitution est une bonne nouvelle. Il serait inquiétant que les nombreuses activités non rémunérées telles que les activités syndicales soient considérées comme du travail dissimulé. Pour que le groupe de travail débouche sur des résultats, il sera opportun qu'il se focalise sur un nombre restreint de sujets. Sur l'aspect de la cohésion sociale, le travail dissimulé a été présenté par Monsieur Gubian comme un élément « de déstabilisation de la société ». Il convient également d'évoquer l'aspect des conditions de travail. En effet, celles-ci ne sont pas contrôlées lorsque le travail est dissimulé et elles peuvent donc être de piètre qualité. Au final, le resserrement du périmètre du groupe de travail a conduit à la mise à l'écart de certains sujets. Or ces derniers pourraient utilement être examinés.

Yannick MOREAU rappelle qu'une partie de la définition du travail dissimulé est d'ordre juridique. Alain Supiot, du Collège de France, a travaillé sur les problématiques d'intérêt général et de frontière entre travail et activité bénévole. Pour lui, toute activité avec un engagement est un

travail. Ce travail peut être bénévole. S'il est bénévole, il n'est pas dissimulé puisqu'il n'existe pas de gains dissimulés.

Jean-Luc TAVERNIER fait part de son vif intérêt pour le sujet du travail dissimulé, notamment sous l'angle des comptes nationaux. Il existe ainsi des marges de progression pour l'Insee dans la comptabilisation du travail dissimulé dans les comptes nationaux, notamment dans le cadre du développement des contrôles aléatoires dans les Urssaf. Par ailleurs, concernant les pressions de la Délégation nationale à la lutte contre la fraude pour qu'une enquête soit menée sur le sujet, Jean-Luc TAVERNIER explique qu'il refuse d'introduire des questions sur le travail dissimulé dans l'enquête sur l'emploi, car celles-ci perturberaient la collecte et donc les résultats. De même, une enquête de la statistique publique dédiée au travail dissimulé ne lui apparaît pas souhaitable : en effet, il n'est pas certain qu'il soit opportun de faire venir des enquêteurs de l'Insee aux domiciles des individus pour leur poser des questions sur la fraude. S'agissant des impacts du travail dissimulé sur les finances publiques, le rapport de la Cour des comptes est une mesure statique des cotisations. La Cour des comptes opère un raccourci en estimant que l'économie serait renforcée à due proportion en l'absence de fraude. En effet, sans dissimulation, certaines activités ne seraient pas rentables et ne seraient donc pas réalisées dans le cadre de l'économie régulière. Enfin, concernant les questions juridiques, il existe une ambiguïté dans le mandat. La Direction générale du Travail, plutôt le Code du travail, définissent de manière juridique le travail dissimulé. Or à deux reprises, le mandat du groupe de travail indique que celui-ci précisera les contours du travail dissimulé. L'objectif du groupe de travail ne peut pas être de réécrire le code du travail.

Yannick MOREAU indique qu'il convient d'examiner également d'autres pans du droit que le seul code du travail : le droit pénal, le droit fiscal et le droit de la sécurité sociale. Le droit du travail reste néanmoins important. L'objectif du groupe de travail n'est pas de redéfinir le travail dissimulé, mais d'utiliser notamment le droit pour clarifier les concepts.

Alain GUBIAN souligne que potentiellement, le groupe de travail peut traiter de nombreux sujets. Dans les faits, le groupe de travail doit se limiter à ce qui est faisable. Certains sujets peuvent être évoqués dans le cadre du groupe sans pour autant figurer dans l'évaluation finale. Ainsi, le sujet des nouvelles technologies sera abordé. Les contrôles Urssaf génèrent des discussions dans les entreprises au sujet de certains redressements. Il existe des interprétations sur les manières avec lesquelles les technologies sont mobilisées. La littérature sera ici examinée et des auditions seront menées. Le groupe de travail ne traitera pas le sujet de la modification du travail par les nouvelles technologies, même s'il doit à minima s'y intéresser, au moins sous un angle prospectif. S'agissant des impacts, le groupe de travail mobilisera surtout la matière des contrôles, dans la mesure où cette matière a été peu utilisée jusqu'à présent.

Il semble difficile de retenir le sujet des conditions de travail, même s'il y sera fait référence. En effet, il est probable que les conditions de travail sont moins bonnes pour le travail dissimulé que pour le déclaré. Lors de la dernière commission emploi, la Dares a affirmé – de manière étonnante – qu'elle n'avait pas d'éléments à fournir sur ce sujet.

Les conséquences du travail dissimulé sont évoquées clairement dans le premier paragraphe du projet de mandat du groupe de travail sur le travail dissimulé. Des pertes de « *recettes pour les collectivités publiques et les organismes de protection sociale* » sont notamment évoquées, « *même si les sommes perdues ne sont pas nécessairement récupérables en totalité* ». Cette phrase signifie effectivement que la résorption du travail dissimulé ne constitue pas une source de réduction des déficits publics à l'euro l'euro.

Enfin, concernant la diversité et les origines du travail dissimulé, de nombreux éléments concrets devront être cités dans le cadre des travaux du groupe. Certains procès-verbaux de contrôle témoignent de la diversité du sujet du travail dissimulé ; il conviendra d'en rendre compte. Des représentants des inspecteurs et de la direction en charge de ce sujet à l'Acoss, ainsi que des représentants de la Délégation nationale à la lutte contre la fraude, seront sollicités sur le volet de la diversité du travail dissimulé. S'agissant de l'origine du travail dissimulé, le groupe de travail ne pourra guère aller loin. Pour donner un exemple, il ne lui revient pas d'examiner les différents taux de TVA applicables dans le BTP et de formuler des propositions en la matière. Ce sujet ne semble pas être un sujet majeur pour le groupe de travail.

Jean-Paul BETBEZE affirme que le petit commerce est un domaine important. Il s'intéresse davantage aux nouvelles technologies et aux évolutions du travail, qui façonnent une nouvelle cohésion sociale, qu'au BTP.

Alain GUBIAN prend bonne note de ce point. Il est évident que les nouvelles technologies devront être évoquées à plusieurs moments, notamment lorsque la difficulté des contrôles dans le cadre du droit actuel sera soulevée. Par ailleurs, les travaux d'Alain Supiot pourront probablement être mobilisés dans le cadre des travaux du groupe de travail. Enfin, les résultats de l'enquête relative au travail dissimulé réalisée par le Credoc devraient être disponibles dans les prochains mois et il sera donc possible d'y faire référence.

Yannick MOREAU demande qu'il soit tenu compte du débat qui vient de se tenir pour amender le mandat du groupe de travail. Ainsi, il semble opportun de citer explicitement le terme « nouvelles technologies ». Le groupe de travail doit s'intéresser non seulement à l'économie classique, qui concerne encore la grande majorité des individus, mais aussi aux nouvelles technologies qui façonnent l'économie formelle et l'économie informelle pour un nombre croissant d'individus. Il faut espérer qu'un jour, le droit saura se saisir intelligemment, sans l'étouffer, de la problématique des nouvelles technologies.

En outre, et sans que le point n'apparaisse nécessairement dans le mandat, le groupe de travail pourrait donner une image sectorielle aux travaux et préciser les secteurs où sont localisés la majorité des problèmes. Par ailleurs, il n'est pas possible de demander au groupe de travail d'approfondir le sujet des conditions de travail. Néanmoins, s'il apparaît qu'il n'existe pas d'enquête sur l'impact du travail dissimulé sur les conditions de travail – et le groupe de travail devra le vérifier –, cela mériterait d'être signalé. Les conditions de travail sont un aspect important, il faudra se coordonner avec le groupe « Diversité des formes d'emploi » pour voir comment cet axe de travail y est traité.

Enfin, la phrase du mandat relative aux « *sommes perdues qui ne sont pas nécessairement récupérables en totalité* » peut évoluer ; elle signifie qu'une partie du travail dissimulé n'existerait pas s'il était réalisé dans un cadre légal.

Dominique ALLAIN, secrétaire générale adjointe du CNIS, revient sur l'ambiguïté soulevée par le Directeur général de l'Insee au sujet de la mission confiée au groupe de travail de définir le travail dissimulé en affirmant qu'il sera nécessaire de modifier la phrase du mandat qui s'y rapporte ou de la préciser.

Yannick MOREAU indique que le groupe de travail recueillera les définitions qui découlent du droit. Le groupe de travail définira également ce qui ne relève pas du champ de ses travaux. Ainsi, la mesure du travail bénévole et du travail familial est intéressante, mais elle ne relève pas du groupe de travail sur le travail dissimulé. Ce sujet passionnant, qui concerne notamment les femmes, pourrait être étudié ultérieurement. Enfin, l'examen des flux monétaires pourrait permettre d'alimenter la réflexion du groupe de travail.

Sur ce point, **Jacques FOURNIER** souligne que la Banque de France ne demande jamais d'informations à des fins fiscales, en raison d'une interdiction juridique qui s'impose à elle en la matière. En revanche, si des renseignements sur la technique des virements et des cartes sont requis, les experts des moyens de paiement de la Banque de France pourront apporter leur contribution. Par ailleurs, la Banque de France est intéressée par un point en particulier : les conséquences de ce type de mesure ou de redressement sur le taux de marge des entreprises. Le sujet du taux de marge des entreprises est central pour les pouvoirs et l'opinion publics. L'analyse des taux de marge peut fortement varier selon les facteurs pris en considération ; cela est particulièrement visible en comparant les comptes nationaux et les comptes des entreprises. La Banque de France souhaiterait donc savoir comment les taux de marge des entreprises et les redressements sont pris en compte dans les comptes nationaux.

Compte tenu de l'heure, **Yannick MOREAU** souhaite mettre un terme aux échanges. Les conséquences du travail dissimulé sur les conditions de travail et sur le taux de marge sont des points qui ne figureront pas dans le mandat, bien qu'ils soient des points intéressants que le groupe de travail pourra librement étudier s'il le souhaite.

Alain GUBIAN partage le point de vue selon lequel le terme « nouvelles technologies » doit figurer dans le mandat. Des secteurs d'activité seront examinés par le groupe de travail, même si ce point ne figure pas expressément dans le mandat. Concernant les conditions de travail, la Dares sera présente et pourra fournir le cas échéant une contribution en ce sens. Par ailleurs, il sera important de croiser la définition du travail dissimulé apportée par le droit du travail français avec les typologies internationales. Les travaux et la littérature de l'OCDE et de la Commission européenne seront examinés avec attention. Au final, la principale modification du mandat actée ce jour porte sur l'inclusion du terme « nouvelles technologies ».

Yannick MOREAU le confirme dans la mesure où l'ensemble des membres du Cnis y est favorable.

II. ACTUALITES DU Cnis

Choix du thème des Rendez-vous du Cnis du printemps 2016

Yannick MOREAU indique que le thème du prochain rendez-vous public du Cnis doit être défini.

Pierre AUDIBERT, secrétaire général du Cnis, souligne que l'objectif est d'arrêter le thème du prochain colloque ou séminaire. En juillet dernier, plusieurs sujets ont été suggérés au niveau du Bureau :

- le « big data » : il semblerait que ce thème soit déjà évoqué dans de multiples enceintes ;
- la nouvelle économie, l'économie numérique, l'économie du partage : ces termes étant difficiles à conceptualiser, il faut savoir si le Cnis est prêt à s'engager sur cette voie ;
- les comparaisons internationales : en identifiant leurs portées et leurs limites dans l'interprétation des statistiques diffusées. Les comparaisons internationales pourraient porter sur des thèmes sociaux tels que l'éducation : le décrochage scolaire ou l'enquête PISA pourraient être évoqués. D'autres thèmes sociaux seraient la retraite et la santé. Pour les thèmes économiques, la question des taux de marge pourrait être examinée, notamment à travers des comparaisons entre la France et l'Allemagne. S'agissant des comparaisons internationales, deux manières d'opérer sont envisageables : comparer deux pays aux caractéristiques proches (France et Allemagne par exemple) ou comparer l'ensemble des pays de l'OCDE ou de l'Union européenne. La mesure du temps de travail et la comparabilité entre l'Allemagne et la France pourrait être un autre thème économique. Au final, il pourrait y avoir plusieurs séminaires sur les comparaisons internationales. La forme du séminaire reste à déterminer, mais il serait préférable de traiter plusieurs thèmes sur une journée (un thème social et un thème économique par exemple).

Les rendez-vous ne seront pas préparés exclusivement par le Cnis, ne serait-ce qu'en raison des capacités de travail du Cnis, mais aussi parce qu'il existe des partenaires naturels : Conseil d'orientation des retraites (COR) pour les retraites, Direction de l'évaluation, de la programmation et de la prospective (DEPP) pour l'éducation, Insee pour le taux de marge, etc.). Enfin, il conviendra de déterminer le nom du colloque : séminaire, rendez-vous, rencontre, etc.

Yannick MOREAU estime que le choix pourrait être guidé par le niveau de maturité du sujet (notamment à travers les partenariats) et par l'intérêt intrinsèque du sujet. Avec le partenaire important qu'est l'Insee, il semblerait que certains sujets n'aient pas atteint un niveau de maturité suffisant. Or les temps de préparation doivent être compatibles avec la date du printemps 2016.

Par conséquent, le sujet des comparaisons internationales semble être le sujet le plus abouti. À ce jour, les commentaires sur les comparaisons internationales sont parfois trop pauvres ; les graphiques de comparaisons de l'OCDE ne sont pas suffisamment expliqués et les problèmes restent parfois autant masqués qu'ils sont éclairés. Le travail avec les organismes qui réfléchissent à ces questions peut permettre de mettre en avant des éléments intéressants. La marge de progrès n'est donc guère difficile à explorer. Le décrochage scolaire et la sortie du système scolaire sans diplôme, ainsi que l'enquête PISA, sont des sujets majeurs sur lesquels le Ministère de l'Éducation nationale est prêt à travailler avec le Cnis. Au final, il faut donc vérifier que le Cnis dispose des partenaires appropriés pour préparer le colloque du printemps prochain. Le travail de préparation doit débiter sans attendre.

Jacques FOURNIER sollicite des précisions sur le public visé par le rendez-vous : s'agira-t-il d'un débat d'experts ou d'un événement médiatique sur des thèmes nouveaux ? L'économie numérique est un thème nouveau qu'il est pertinent d'aborder, bien que celui-ci ne soit pas un thème d'experts. En outre, l'objectif du colloque est-il de montrer des préoccupations et des chemins de progrès ou bien de montrer des résultats ? Dans le deuxième cas, il ferait moins de sens d'axer le colloque sur l'économie numérique. *A contrario*, la Banque de France pourrait apporter des contributions sur les chemins de progrès relatifs à l'économie numérique.

Yannick MOREAU affirme que la cible n'est pas unique. Elle indique à titre d'illustration ne pas être particulièrement attachée à un colloque sur les retraites. Il se trouve que le COR est prêt sur le sujet. Celui-ci dispose d'analyses à partir des comparatifs internationaux sur ce sujet intéressant.

Un colloque du COR rassemble 300 personnes. Celles-ci sont des spécialistes, des amateurs éclairés et des citoyens intéressés. Le public est donc divers. La même diversité se retrouve dans le public des rendez-vous du CNIS. Une présentation de deux heures relative aux comparaisons internationales en matière de retraites intéressera des spécialistes de la retraite, des étudiants et des retraités. Sur un sujet du monde de l'éducation, le public sera également divers : spécialistes de l'éducation et citoyens se passionnant pour ces questions.

La difficulté inhérente à un colloque portant sur plusieurs sujets sera la présence d'un public hétérogène. Le secrétariat général du Cnis l'a souligné avec insistance. En tout état de cause, la disponibilité des partenaires sera incontournable. À titre d'illustration, la directrice de la DEPP est partante pour participer à la préparation d'un colloque sur l'éducation. Comme les sujets évoqués sont importants dans le débat public, il apparaît opportun d'en traiter au moins deux dans le même séminaire afin de rendre les retombées des échanges plus neutres à l'approche des élections.

Dès lors, il faut partir de l'hypothèse de la diversité du public, bien que ce pari soit difficile. Ce pari sera néanmoins plus facile à relever que le pari consistant à ne traiter qu'un seul sujet – l'autocensure existant partout –, le débat n'étant plus focalisé sur un seul domaine. En raison de la diversité des partenaires du Cnis, Yannick MOREAU affirme pour sa part être attachée à la diversité du public : représentants des partenaires sociaux, spécialistes, citoyens. Certains sujets intéressent aussi les relais d'information. Le thème de l'économie numérique ne serait pas oublié pour autant et ferait idéalement l'objet d'un colloque ultérieur.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle que lors d'une précédente réunion de bureau, ce dernier semblait tendre vers une sélection de sujets pouvant faire l'objet de comparaisons internationales. Il est ainsi important de montrer que le Cnis s'intéresse aux réalisations des autres pays européens, même si le souci de réaliser des comparaisons internationales n'est pas partagé avec la même intensité dans certains autres pays.

Dans ce contexte, certains sujets ont pu susciter la polémique, telle que la durée du travail. À ce sujet, l'enquête emploi réalisée en Allemagne pose problème. En outre, une étude comparative entre la France et l'Allemagne sur le taux de marge a déjà été publiée. Elle montre que le traitement des entrepreneurs individuels n'est pas homogène entre les deux pays. Cela doit être pris en compte lors des comparaisons internationales des taux de marge. Par ailleurs, il peut également être intéressant de traiter des sujets liés à l'éducation (PISA, recherche des causes des moins bonnes performances et des performances hétérogènes de la France ; décrochage scolaire).

Au final, il pourrait être opportun de montrer que le Cnis s'intéresse aux comparaisons internationales. Néanmoins, si les membres du bureau présents préfèrent retenir le thème de l'économie numérique, l'Insee serait en capacité d'apporter son appui. L'Insee publiera en 2016 un document sur la place de l'économie de partage dans les comptes nationaux.

Jean-Paul BETBEZE note que deux thèmes semblent retenir l'attention : les comparaisons internationales et l'économie digitale. L'an dernier, le Medef a reçu le nouvel ambassadeur d'Allemagne en France. Celui-ci est remarquable. Francophone parfait, il a travaillé avec Valéry Giscard d'Estaing sur l'écriture de la constitution. Ainsi, des regards franco-allemands sur l'un des thèmes du Cnis permettraient d'associer l'ambassade d'Allemagne. Le Directeur général de l'Insee et son homologue allemand pourraient par exemple aborder les sujets de l'emploi, de la rentabilité et de la croissance future. L'idée selon laquelle la France « dépassera » l'Allemagne à l'horizon 2060 en raison d'une démographie nettement plus favorable est très répandue. Pour le colloque, trois regards franco-allemands pourraient être présentés.

Si le thème de l'économie digitale est retenu, des alliances sont nécessaires. Les travaux portant sur ce thème sont nombreux. Parmi les nouvelles technologies, la place de PayPal peut être interrogée. De même, la fermeture à venir de 20 % des agences de la Société Générale soulève des questions. Pour ce thème, il serait opportun d'impliquer les représentants de BlablaCar et d'AirBnB. AirBnB présente davantage d'hébergements que la capacité hôtelière de Paris. Des alliances sont donc nécessaires pour traiter le thème de l'économie digitale.

Jacques FOURNIER indique que la Banque de France participera volontiers au colloque, quel que soit le thème retenu. Néanmoins, le sujet des taux de marge pourrait ne pas représenter un *scoop* pour les journalistes spécialisés. Il reste possible de sélectionner un thème porteur d'avenir. Il est envisageable de parler d'un sujet sans avoir préalablement constitué un groupe de travail. Des sujets de comparaison internationale portant par exemple sur l'endettement public sont intéressants. Au final, tout dépend du positionnement retenu par le Cnis : le choix sera soit celui d'un sujet d'experts, soit celui d'un sujet nouveau.

Yannick MOREAU affirme qu'il existe une gradation dans l'ignorance et que l'ignorance existe partout. Il est envisageable de mettre en place un colloque exploratoire sur l'économie numérique, même si la charge de travail pour le préparer est forte. Ainsi, l'Insee en sait actuellement davantage sur les taux de marge que sur l'économie numérique. Yannick MOREAU affirme être également disposée à mettre en place un colloque sur les comparaisons internationales ou sur le regard France-Allemagne. Néanmoins, le sujet France-Allemagne est passionnel : certains pensent qu'il faut imiter l'Allemagne, d'autres pensent que l'Allemagne est la cause des difficultés rencontrées par la France notamment.

Jean-Paul BETBEZE demande s'il est politiquement possible de conclure un accord avec l'ambassadeur d'Allemagne.

Yannick MOREAU indique qu'il est difficile pour le Cnis de se situer dans une perspective de relations internationales. En tout état de cause, pour une comparaison entre la France et l'Allemagne, différents points de vue seraient nécessaires. La littérature n'est pas toujours convergente, sauf pour une certaine passion que suscite ce sujet.

Nicolas PROKOVAS note que la présidente du Cnis a initié un projet ambitieux. Le premier rendez-vous public organisé par le Cnis ne peut donc pas être un échec. Dès lors, il revient de frapper fort et de viser un public large, et non de se limiter à quelques rares spécialistes. Le groupe de travail sur les nouvelles formes d'emploi aura rendu son travail en mars ; peut-être ce sujet peut-il faire l'objet de comparaisons internationales et être retenu comme thème des rendez-vous du Cnis du printemps 2016. Par ailleurs, il ne serait probablement pas opportun de traiter plusieurs thèmes lors d'une même demi-journée, car une telle démarche risquerait d'éclater le public. En tout état de cause, la manifestation doit être percutante, qu'elle porte sur un ou deux sujets.

Patrick DUCHATEAU partage l'avis selon lequel les rendez-vous du Cnis reflèteront l'image du Cnis et de l'Insee. Il s'enquiert donc de la vision de la présidente sur l'image qu'elle souhaite donner du Cnis, ainsi que du nombre de participants visé (300 ?, la capacité du Palais des Congrès ?, la capacité de Paris Bercy ?). Des sujets novateurs tels que l'économie numérique permettront probablement d'attirer plus de monde. Le thème *Big Data* est sujet à de nombreux propos erronés et n'est donc pas pertinent pour le colloque. En outre, Patrick DUCHATEAU sollicite des précisions sur le calendrier : il est impensable de traiter plusieurs sujets sur une seule demi-journée. Enfin, pour le thème de l'économie numérique, des partenaires sont requis et il ne serait pas possible de constituer un groupe de travail dont les travaux seraient rendus d'ici à décembre ou janvier prochains.

Yannick MOREAU rappelle que le Cnis est une instance relativement confidentielle à ce jour. La cible n'est pas le Palais des Congrès. Certaines personnalités comme le n° 3 du Medef ne connaissent pas le Cnis. Pour l'heure, la matière est plus riche que l'audience : il convient donc de rapprocher les deux. Un chiffre de 200 participants au colloque serait satisfaisant, car il traduirait un élargissement de l'audience du Cnis. Il importe en tout état de cause que le public soit diversifié. L'opération n'est pas trop ambitieuse et doit pouvoir intéresser des experts – certains travaux du Cnis sont à la pointe dans leur domaine –, mais pas uniquement.

Idéalement, chaque sujet devrait être traité en deux ou trois heures. Cette durée facilite la préparation des sujets. Toutefois, de nombreux sujets ne se prêtent pas à ce format. Il convient donc de conserver de la souplesse en la matière : le format sera adapté en fonction du sujet. Il pourrait être intéressant de retenir deux sujets de comparaison internationale, dont un sujet de société tel que l'éducation. Rater l'éducation coûte cher. Les chiffres français montrent que l'Hexagone est mal engagé et que le sujet de l'éducation devrait susciter autant d'inquiétude que d'autres sujets économiques. Outre l'éducation, un sujet d'économie pourrait être traité. Deux plutôt que trois sujets de comparaison internationale pourraient être retenus pour le colloque.

Le regard France-Allemagne n'est pas inintéressant. Par ailleurs, le Cnis n'est pas encore prêt pour un colloque sur l'économie numérique. Sur les nouvelles formes d'emploi, Yannick MOREAU fait observer qu'elle n'a pas connaissance de l'état d'avancement des travaux du groupe de travail. Au final, elle note que les opinions des membres du bureau sont diverses. Sur le big Data, il semble plus difficile d'organiser des échanges plus riches que ceux qui se tiennent ailleurs.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle que l'objectif est d'organiser un colloque du Cnis, et non un colloque d'économie de l'Insee auquel le Cnis s'associe. Les questions sur la bonne mesure de différents phénomènes sont suffisamment récurrentes pour que les membres du Cnis puissent s'en satisfaire. Le colloque doit ainsi être centré sur la mesure des phénomènes et les problèmes posés.

Le Cnis pourrait communiquer sur les travaux de ses groupes de travail davantage qu'actuellement, mais telle n'est pas l'orientation retenue. Le colloque ne doit pas être un colloque académique sur la productivité globale des facteurs. Plusieurs sujets sont envisageables pour le colloque et des partenaires tels que la Banque de France ont déjà fait part de leur disponibilité. Il convient toutefois d'avoir conscience du fait que les sujets seront vite techniques. L'Insee et la Banque de France peuvent contribuer à hauteur d'un tiers de l'agenda chacune.

Enfin, l'organisation d'un colloque franco-allemand bute sur le fait qu'il n'existe pas d'homologue du Cnis en Allemagne et sur les fortes différences entre Destatis et l'Insee. Destatis délivre le chiffre sans faire de *storytelling*.

Charles EL NOUTY signale avoir beaucoup apprécié l'intervention de Martine Durand lors de la dernière assemblée plénière. Dès lors, il pourrait s'agir d'un excellent point de départ d'un colloque. Martine Durand a posé le problème de la mesure : vaut-il mieux partir de données fausses pour un pays tel que la Chine ou ne pas partir de données ? Le problème de l'international a également été soulevé par cette intervenante.

Yannick MOREAU convient du fait que Martine Durand a été passionnante. Celle-ci a notamment montré que les comparaisons internationales sont moins abstraites qu'il n'y paraît au premier abord.

Au final, deux options semblent pouvoir être retenues : les comparaisons internationales (avec Martine Durand et les travaux de l'OCDE et deux sujets de comparaison internationale), colloque basé sur des données matures. Une autre forme de colloque consiste à retenir des sujets sur lesquels le Cnis n'a pas encore travaillé. Le Cnis a ainsi le choix entre le « grand bond en avant » et le colloque mature. Pour « le grand bond en avant », il serait possible de montrer que la statistique publique travaille avec Deloitte, un cabinet d'audit. Cette perspective de l'inconnu impliquerait toutefois un travail important.

Jean-Paul BETBEZE suggère une voie médiane basée sur deux à trois grands témoins de l'économie numérique d'une part, et sur la mesure de l'économie digitale par l'Insee (BlablaCar ou PayPal par exemple) d'autre part. S'agissant de PayPal, il n'est pas certain que la Banque de France mesure les nouveaux virements.

Yannick MOREAU affirme ne pas être défavorable à une telle suggestion. Elle pense que Monsieur Colin, un inspecteur des finances qui dispose de regards sûrs sur l'économie numérique, pourrait apporter beaucoup en tant que témoin.

Jean-Luc TAVERNIER note que les rendez-vous du Cnis seront annuels. Deux thèmes de grande qualité doivent être départagés. Dès lors, il suffit de choisir lequel des deux thèmes sera le premier retenu.

Yannick MOREAU considère qu'il serait intéressant de travailler sur la mesure parce qu'à travers elle, il existe un regard. Néanmoins, derrière la mesure, il existe toujours de la passion. Le sujet « Regard statistique sur l'économie numérique » ne peut être sélectionné en premier que si l'Insee y est favorable.

Jean-Luc TAVERNIER souligne pour sa part qu'il pourrait être pertinent de traiter le sujet des taux de marge, celui-ci étant susceptible d'intéresser un large public, et ce même si ce sujet a déjà été abordé à de multiples reprises dans d'autres enceintes. Ceci étant dit, il indique ne pas être opposé à accepter le thème de l'économie numérique pour le prochain colloque du Cnis.

Jacques FOURNIER affirme qu'en retenant le sujet des taux de marge, le débat ne portera pas uniquement sur une comparaison entre la France et l'Allemagne : en effet, les difficultés de mesure existent en France puisque les chiffres microéconomiques et macroéconomiques ne coïncident pas. L'écart est significatif. En tout état de cause, force est de constater que ce thème est très politique, alors que le Cnis est neutre. À un an des élections présidentielles, il pourrait être considéré comme délicat de choisir le thème des taux de marge.

Yannick MOREAU estime que la plupart des sujets, y compris ceux de comparaison internationale, sont politiques. Ceux-ci ne peuvent donc pas être écartés pour ce motif et à l'inverse, il ne faudrait pas retenir un thème non politique qui n'intéresse qu'un public très restreint. Yannick MOREAU sollicite l'avis des membres du bureau sur leur préférence pour l'économie numérique ou pour les comparaisons internationales. Le sujet non retenu pour le prochain colloque sera traité six mois ou un an plus tard. Dans l'hypothèse où l'économie numérique ne serait pas le premier sujet traité, il serait opportun de mettre en place un groupe de réflexion exploratoire.

Jean-Luc TAVERNIER confirme que l'un comme l'autre parmi ces deux sujets pourraient être traités en 2016.

Jacques FOURNIER demande si la date de mars ne pourrait pas être reculée si le besoin s'en faisait ressentir.

Yannick MOREAU estime qu'il ne ferait pas sens de décaler la date avant même d'avoir commencé à préparer le colloque. La date pourra toujours être ajustée ultérieurement lorsque les préparatifs auront avancé.

Jacques FOURNIER considère que le sujet de l'économie numérique ne pourrait vraisemblablement pas être prêt avant juin 2016.

Yannick MOREAU demande qui est favorable au choix du sujet de l'économie numérique pour le premier colloque.

2 voix sont comptabilisées.

Yannick MOREAU demande qui souhaite démarrer avec l'autre sujet.

3 voix sont comptabilisées.

1 abstention est exprimée.

Patrick DUCHATEAU estime qu'il ne serait pas opportun de se focaliser sur les comparaisons franco-allemandes, bien que celles-ci puissent être évoquées au cours du colloque.

La séance est suspendue de 11 heures 45 à 11 heures 50.

Yannick MOREAU fait part de sa préférence pour le choix des comparaisons internationales pour le premier colloque. Sur bien des aspects, le sujet est plus simple techniquement, même s'il peut être politiquement plus difficile. Il est donc opportun de le traiter le plus rapidement possible. Le sujet de l'économie numérique pourra être traité ultérieurement, y compris durant la préparation des élections. Sur ce deuxième thème, Yannick MOREAU demande aux différents participants de préparer leurs premières contributions. Un groupe de travail exploratoire associant l'Insee pourrait être mis en place.

Avis du bureau sur la demande d'étalonnage des données du Centre d'Études et de Recherche Économiques sur l'Énergie (Ceren)

Dominique ALLAIN indique que le CNIS a reçu une demande d'étalonnage du Ceren. Sylvain Moreau, du service statistique du Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, pourra préciser les propos liminaires et répondre à d'éventuelles questions. La demande actuelle du Ceren porte sur les statistiques qu'il produit dans le secteur résidentiel, dans le secteur tertiaire et dans le secteur de l'industrie. Pour rappel, le processus d'étalonnage repose sur trois phases. Tout d'abord, le Bureau se prononce sur trois critères lors d'une première phase : complémentarité par rapport à la statistique publique, valeur ajoutée dans la connaissance du secteur (ou apport à la connaissance) et intérêt général et utilité dans le débat public. Une deuxième phase s'engage ensuite lors de laquelle les sources et les données sont examinées de manière détaillée. Cette phase est confidentielle. Enfin, lors de la troisième phase, l'organisme demande à être étalonné, ce qui induit des moyens à mettre en œuvre, dont la mobilisation d'experts internes et externes.

À ce jour, une expérimentation est allée à son terme avec l'OLAP (Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne) pour l'encadrement des loyers. La méthodologie qui a été étalonnée sert à d'autres observatoires des loyers en France.

La demande d'étalonnage du Ceren fera l'objet d'un avis du bureau lors de la prochaine séance de décembre. D'ici à cette échéance, le Cnis poursuivra le processus d'instruction de la demande du Ceren, en lien avec la statistique publique.

Sylvain MOREAU ajoute que pour l'instruction des deux dernières phases, des moyens du Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie seront mobilisés en 2016, sous réserve d'un avis en ce sens du bureau. Sylvain Moreau précise qu'actuellement la seule source de données disponible pour les statistiques de l'énergie dans le secteur résidentiel et dans le secteur tertiaire provient du Ceren.

Point sur les groupes de travail

Coût du capital et accès aux données du secteur bancaire et financier

Pierre AUDIBERT indique qu'une remarque de la CGT a été intégrée dans le rapport sur le coût du capital. Ce rapport a été diffusé et a fait l'objet d'un communiqué de presse. S'agissant des données du secteur bancaire et financier, un débat riche a été mené. Le rapport a été mis en ligne et a fait l'objet d'un communiqué de presse. Pour rappel, le bureau de juillet avait constaté l'absence de consensus au sein du groupe de travail, ce qui avait donné lieu à une discussion intéressante.

Jacques FOURNIER souligne qu'un problème de méthode se pose pour ce rapport. En effet, le représentant de la Banque de France au groupe de travail a signalé, par écrit, qu'il n'était pas d'accord avec les conclusions du rapport. Malgré cette position, son nom a été maintenu comme co-auteur du rapport. De même, le communiqué de presse ne reflète pas l'état d'esprit général qui a prévalu jusqu'à présent au sein du Cnis, à savoir un état d'esprit de dialogue, de concertation et de confrontation conviviale des points de vue. La présentation qui a été réalisée par le président de la commission a été polémique, voire agressive, puisque celui-ci a parlé de « culture du secret », alors qu'il s'agit en réalité d'obligations juridiques s'imposant à la Banque de France. Il existe donc un problème de gouvernance. Dans ces conditions, la Banque de France ne poursuivra pas les travaux au sein de ce groupe.

Sur le fond, plusieurs des 13 recommandations concernent la Banque de France, l'ACPR et l'AMF. La Banque de France et l'ACPR rédigeront chacune une réponse circonstanciée pour chaque recommandation qui les concerne.

De manière générale, le rapport a véhiculé un sentiment inexact qui est celui de l'absence de progrès dans l'accès aux données. En réalité, plusieurs dispositifs facilitant l'accès aux données ont été mis en œuvre au cours des dernières années, notamment dans le but d'aider les chercheurs. À titre d'illustration, la Banque de France a mis en œuvre le système « Webstat Banque de France », qui est un dispositif ergonomique d'accès totalement libre, sur internet, à un grand nombre de séries statistiques et qui n'a, à sa connaissance, pas d'équivalent dans les autres banques centrales nationales de l'Union européenne. La Banque de France est aussi la seule banque centrale au sein de l'Union européenne à fournir des données sur les crédits accordés aux PME et aux TPE et sur l'inclusion bancaire.

En outre, depuis quelques années, tous les titres de séries (au nombre de 20 000) ont été mis « en clair » dans un libellé compréhensible, alors qu'ils étaient au format alphanumérique jusqu'à présent. Ils étaient ainsi peu adaptés aux besoins des utilisateurs. Par ailleurs, une instance d'instruction organisée pour instruire les demandes des chercheurs a été mise en place en 2011 et a donné une suite favorable à plus de 95 % des demandes.

Des progrès restent bien sûr à réaliser pour mieux faire connaître le mécanisme d'accès. La Banque de France étudiera dans quelle mesure elle peut faciliter davantage l'accès aux données. En tout état de cause, le mouvement de fourniture de données est donc largement initié, même s'il ne va pas aussi loin que ce que certains pourraient souhaiter. Au final, et malgré l'existence de marges de progrès, la présentation polémique, à charge, réalisée dans le cadre du groupe de travail du Cnis est à déplorer. Il importe de ne pas poursuivre dans cette direction conflictuelle qui semble peu propice à un dialogue serein, constructif, de qualité, comme le Cnis en a l'habitude.

Par ailleurs, la Banque de France fournira des réponses sur les aspects juridiques, bien que le Cnis ne soit pas une juridiction et n'a donc pas vocation à vérifier que les autorités administratives indépendantes répondent correctement à leurs obligations. Il doit rester une instance de concertation qui participe à l'amélioration de la statistique. Enfin, alors que de nombreuses banques et de nombreuses entreprises individuelles fournissent des données précieuses et confidentielles à la Banque de France, leur anonymat doit être préservé ainsi que le prévoit la loi, ce qui n'interdit nullement la communication externe de données à l'extérieur, dans le cadre d'une anonymisation lorsque le droit l'impose.

La Banque de France regrette l'incident de procédure qu'elle vient de relater, mais elle entend poursuivre résolument le travail d'ouverture des données et favoriser l'accès des chercheurs aux données.

Yannick MOREAU remercie Jacques FOURNIER pour son intervention claire et précise. L'accès aux données, pour la recherche ou non, est un axe fondamental pour le Cnis. Il constitue une finalité d'intérêt général, car il intéresse aussi bien le chercheur que le citoyen. L'accès aux données présente ainsi un intérêt évident, mais il doit être encadré par les limites que pose le droit. À titre d'illustration, dans le domaine de la santé, les textes législatifs reconnaissent l'existence d'un intérêt général, mais il existe des limites dans l'accès aux données, que ces dernières soient ou non utilisées à des fins de recherche. Il en est de même dans l'accès aux données bancaires : il existe forcément des limites dans l'accès aux données, qu'elles soient régies par le droit ou qu'il s'agisse de préserver la qualité de l'information statistique ou la sécurité financière des entreprises qui ont fourni des données. Yannick MOREAU souligne qu'elle partage pleinement l'avis de Jacques FOURNIER.

La présidente refuse toutefois de s'exprimer sur la manière dont le groupe a été conduit et sur ses modalités de travail, en l'absence du président du groupe de travail qui ne peut exprimer son point de vue sur la question. Yannick Moreau précise qu'elle n'a pas appelé le président du groupe, Gunther Capelle Blancard, mais qu'elle ne voit pas d'inconvénient à ce que le groupe de travail ne se réunisse plus. En effet, lors du dernier bureau, ce sont plutôt les membres du bureau qui avaient souhaité qu'il y ait quelques réunions supplémentaires du groupe afin d'apporter des compléments aux travaux.

Enfin, elle se déclare intéressée par toute nouvelle information sur le processus d'amélioration de l'accès aux données mis en œuvre par la Banque de France.

Concernant la question du droit, il est impossible d'empêcher un organisme de se renseigner sur l'état du droit. Les questions juridiques relatives à l'accès aux données ont toujours fait partie de ce sujet. Ainsi pour l'accès aux données de la Cnaf, des juristes examinent les textes relatifs au secret professionnel. L'accès sécurisé des chercheurs aux données est un sujet juridique. Il est impossible de faire abstraction du droit ; tout organisme doit connaître son environnement juridique. Le Cnis n'est effectivement pas une juridiction et ne dit donc pas le droit mais il doit s'informer sur l'état du droit.

Yannick MOREAU souhaite que le travail se poursuive afin de parvenir à une connaissance partagée du droit, bien que le droit ne soit pas une science exacte. Le fait qu'aucun juriste n'ait été présent dans le groupe de travail a été une lacune. En effet, les lectures du droit par les participants ont été très différentes. Une consultation juridique aurait permis de mieux pondérer les points de vue. Le droit n'est pas une science exacte, mais il est possible de réduire les marges d'incertitude. Le Cnis ne cherche pas à être une juridiction, mais à y voir clair. Il cherchera donc à être modéré dans son recours au droit.

Jacques FOURNIER convient que les avis juridiques du Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie peuvent être intéressants, mais il rappelle que l'ACPR et la Banque de France sont indépendantes, et que leurs Conseils ou Collèges comportent des représentants de hautes juridictions. Les avis des juristes du Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie ne s'imposeront donc nullement par principe à la Banque de France ni à l'ACPR.

Yannick MOREAU confirme que personne ne sera engagé par ces avis. Les autorités administratives ACPR et Banque de France sont indépendantes, mais elles ne sont pas « hors sol ». Il est intéressant et utile d'utiliser les compétences des directions juridiques des ministères.

Jacques FOURNIER rappelle qu'en cas de désaccord, seul le Conseil d'État peut trancher.

Yannick MOREAU estime qu'il serait inutile de solliciter le Conseil d'État si la direction juridique du Ministère de l'Économie et la Banque de France partagent la même lecture du droit.

Jacques FOURNIER explique que si quelqu'un considère que la Banque de France lui fait grief, un recours particulier peut être formulé auprès du Conseil d'État.

Par ailleurs, il n'y a pas d'autre choix que de respecter la législation française et la réglementation européenne. Cela dit, il ne voit aucun inconvénient à ce que la Banque de France et l'ACPR fournissent des informations et des éléments de réponse au Cnis.

Yannick MOREAU confirme que les directions juridiques des ministères donnent seulement un avis à travers une lecture argumentée des textes. Cet avis peut être instructif même s'il ne clôt pas nécessairement le débat. Les questions d'accès aux données sont des questions partiellement juridiques. Au-delà des données de la Banque de France, il existe aussi, par exemple, une problématique d'accès des chercheurs aux données de la Cnav et de la Cnaf. L'existence d'obligations de secret professionnel doit être notamment prise en considération, en déterminant sa portée dans chaque domaine.

Jacques FOURNIER affirme que le sujet peut être dédramatisé dans la mesure où la quasi-totalité des demandes d'accès aux données adressées par les chercheurs à la Banque de France est satisfaite.

Point sur les autres groupes de travail et les demandes

Ruptures familiales, diversité des formes d'emploi et instruction de la demande de l'observatoire de la répression et des discriminations syndicales

Yannick MOREAU indique que les autres groupes de travail fonctionnent sans difficulté. Le groupe de travail sur le coût du capital a montré qu'il était possible, au Cnis, d'explorer aussi bien des sujets matures que des sujets pour lesquels l'état des problèmes est posé.

Dominique ALLAIN indique qu'une réunion se tiendra le 8 octobre prochain pour instruire la demande de constitution d'un groupe de travail sur l'engagement des salariés et les carrières professionnelles.

III. ACTUALITES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Jean-Luc TAVERNIER indique que s'agissant du cadre institutionnel, l'Insee réfléchit toujours aux modalités de transposition dans le droit national de la loi statistique européenne. Le règlement européen impose des dispositions qui se combinent mal avec le droit public national ou avec nos pratiques institutionnelles. L'application du règlement européen n'est pas simple non plus dans les autres pays de l'Europe. Une *task force* est en place pour faciliter les échanges d'informations entre les États membres. Certains pays comme la Lettonie ont déjà adopté des dispositions législatives. Dans un contexte de droit mou (*guidelines*, indépendance professionnelle des directeurs d'instituts statistiques), la réflexion porte sur la convergence entre les services statistiques ministériels français et les autres autorités nationales (ONAS) productrices de données européennes. De fait, en France, des organismes concourent à la production de données

statistiques sans être des services statistiques ministériels (SSM). Le sujet n'est pas simple et donne lieu à des échanges avec les homologues européens.

La semaine dernière, une réunion s'est tenue à Lisbonne avec Eurostat en présence des directeurs des instituts de statistique. Une difficulté persiste, celle des échanges de données individuelles entre les pays. Pour l'heure, le cadre juridique de confiance entre les 28 États membres n'est pas finalisé.

Les données de revenus et de pauvreté monétaire et la capacité à les diffuser plus tôt revêtent une importance croissante, notamment pour la commissaire en charge de l'emploi, des affaires sociales et de la cohésion. Il est possible que l'Insee ait des difficultés à respecter des règlements futurs puisque l'Insee attend les données fiscales et les données des caisses de Sécurité sociale pour produire des statistiques sur les distributions de revenus. L'Insee incitera donc ses partenaires à délivrer les données plus rapidement, ce qui ne sera pas nécessairement évident pour eux.

D'ici à la fin de l'année, l'Insee publiera un travail de recherche sur une estimation avancée d'évolution du taux de pauvreté qui ne sera pas fondée sur les distributions de revenus. La question est de savoir si cela relève de la statistique ou de la recherche appliquée.

S'agissant du cadre institutionnel français, le projet de loi numérique, qui a fait l'objet d'une consultation publique ouverte samedi dernier par le Premier ministre et la secrétaire d'État chargée du numérique, concerne pour partie la statistique publique. Deux articles inscrits dans le projet de loi concernent l'Insee et la statistique publique. Le premier article porte sur les conditions de création et d'utilisation d'un identifiant non signifiant (empêchant toute ré-identification) qui permette de faire des appariements. Le deuxième article donne la possibilité à la statistique publique d'accéder aux bases de données des entreprises, par exemple pour calculer l'indice des prix. Cette disposition peut aussi concerner la téléphonie mobile ou les cartes bleues. Cet article donne plutôt satisfaction à l'Insee. Par ailleurs, un article crée un service public de la donnée. Ce service, qui n'est pas nouveau, est assorti de normes d'accessibilité et de qualité. Il doit permettre de consulter par exemple les grands répertoires de l'Insee sept jours sur sept et 24 heures sur 24. L'exposé des motifs de l'article cite notamment Sirene. L'Insee n'était pas demandeur de l'article dans la mesure où un article législatif ne lui paraissait pas forcément indispensable à la garantie de qualité de service.

Cet été, le cahier des charges de la future localisation des locaux de la Direction générale de l'Insee a été publié. De nombreux promoteurs y ont répondu. Le choix du futur site devrait être arrêté d'ici à la fin de l'année.

Jean-Paul BETBEZE demande où sera localisée la Direction générale.

Jean-Luc TAVERNIER répond que le cahier des charges retient le Sud-ouest parisien, afin de ne pas trop allonger le temps de trajet des personnels. Concernant la réforme territoriale, la fusion des régions peut avoir des conséquences sur l'organisation de l'Insee. L'Insee a choisi de conserver tous ses sites. Le conseil des ministres du 31 juillet a décidé que les directions régionales de l'Insee seront localisées dans le chef-lieu de région, sauf en Normandie (Caen), en Bourgogne-Franche-Comté (Besançon) et en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (Poitiers). Néanmoins, pour mieux servir les partenaires régionaux et améliorer l'efficacité de son action régionale, le projet de l'Insee est de regrouper les équipes d'études et de diffusion dans les établissements de l'Insee situés dans les chefs-lieux de région. Cette version amendée de l'application de la réforme territoriale à l'Insee ne fait pas davantage consensus que le projet précédent.

En matière de publications, le point de conjoncture d'octobre 2015 sera publié demain. Il couvre notamment le bilan de croissance du troisième trimestre 2015. Sans en dévoiler le contenu, il existe une dissonance entre les enquêtes qui révèlent des améliorations dans l'industrie (sauf pour le bâtiment) et des indicateurs de production industrielle qui apparaissent décevants. Compte tenu de ses enquêtes, l'Insee considère que la production industrielle devrait rebondir dans les prochains mois.

Dans le domaine économique, les principales études publiées sont les suivantes : la concentration de l'investissement des entreprises, les investissements des établissements industriels, l'effort de recherche en région, les litiges individuels du travail et l'activité prud'homale de 2004 à 2013, les marchés immobiliers dans l'ancien de 2000 à 2010 et la transmission des exploitations agricoles lorsque les agriculteurs partent à la retraite.

Dans le domaine social, de nombreuses publications sont à signaler, notamment sur les salaires dans le secteur privé et dans la fonction publique d'État, ainsi que sur les salaires dans le secteur hospitalier. Deux notions sont généralement utilisées dans ces études selon que les salariés changent d'établissement ou restent dans le même établissement d'une année sur l'autre (environ la moitié). Ainsi, le salaire net moyen par tête diminue en 2013, notamment dans la Fonction publique d'État. Cette diminution s'explique par le fait que les salaires des nouveaux embauchés sont inférieurs à ceux des individus partant à la retraite. En revanche, le salaire net moyen pour les effectifs qui restent en place dans le même établissement augmente, bien que faiblement.

L'édition 2015 de l'ouvrage annuel de la Drees sur les minimas sociaux et les prestations sociales a été publiée. La très grande pauvreté et la grande exclusion sont analysées de manière approfondie dans cette publication. L'Insee a publié une étude sur les niveaux de vie en 2013. Elle montre que le taux de pauvreté, après avoir fortement augmenté, se réduit en 2013, notamment grâce à l'augmentation de certains minimas sociaux. Les inégalités continuent à diminuer, en raison de la baisse des revenus du capital. Ces évolutions restent toutefois d'une amplitude modeste.

Une étude a été réalisée sur les naissances, et plus précisément sur le nom de famille donné à l'enfant (nom du père, nom de la mère ou double nom). Dans le sud-ouest, le double nom est plus souvent donné à l'enfant.

Enfin, la Dares a publié une étude sur l'affiliation des entreprises aux différentes organisations patronales.

Yannick MOREAU salue la performance de Jean-Luc Tavernier d'avoir délivré autant d'informations en si peu de temps.

Jean-Paul BETBEZE demande si la réforme organisationnelle mise en œuvre par l'Insee dans les régions permettra de réaliser des économies et d'améliorer son efficacité.

Jean-Luc TAVERNIER confirme que l'action régionale de l'Insee sera plus efficace dans les régions concernées. Le positionnement des personnels de l'Insee à proximité des acteurs de premier plan tels que le conseil régional et la préfecture y contribuera. De même, la fusion d'entités permettra également à l'Insee d'obtenir des gains en matière d'efficacité. Enfin, la demande sera réduite, en raison d'un plus faible nombre d'acteurs. Cette demande sera probablement plus stratégique.

Aucun chiffre précis ne peut être délivré à ce stade sur les économies qui seront réalisées. La réforme peut offrir à l'Insee une opportunité de répondre à l'obligation annuelle de réduire ses effectifs sans remettre en cause sa capacité à assumer ses missions.

IV. LES NOUVEAUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ADOPTES PAR L'ONU

Claire PLATEAU indique que l'ambition des nouveaux objectifs de développement durable adoptés par l'ONU est bien plus grande que celle associée aux objectifs du millénaire. Alors que les objectifs du millénaire comportaient 8 objectifs et 60 indicateurs de suivi, 17 objectifs et 169 cibles ont été définis pour la période 2015-2030. L'objectif des Nations Unies est d'éradiquer la pauvreté d'ici à 2030 et de transformer les vies tout en préservant la planète.

Les nouveaux objectifs de développement durable de l'ONU découlent d'un long processus de négociation, qui s'est mis en place après le sommet Rio+20 en 2012. Ce long processus de

négociation a associé les États membres, mais aussi de nombreuses parties prenantes telles que des agences onusiennes et des représentants de la société civile. *A contrario*, les objectifs du millénaire avaient été définis par les Nations Unies et les pays avaient dû les adopter.

Le champ des nouveaux objectifs est beaucoup plus large que celui des objectifs du millénaire. En effet, l'objectif n'est pas seulement celui du développement, mais celui du développement durable. Les objectifs économiques et sociaux s'accompagnent donc d'objectifs environnementaux. De plus, la gouvernance est un nouvel objectif. Tous les pays sont donc concernés par ces objectifs, y compris les pays les plus avancés. L'objectif de gouvernance a notamment été porté par la France.

Ces objectifs et cibles sont recentrés sur le bien-être des peuples, en incluant les dimensions de développement durable. Ils reprennent notamment les sujets de la lutte contre la pauvreté, de la faim, de la santé, de l'hygiène, de l'éducation, de l'égalité entre les sexes, du travail décent, de la croissance économique, des énergies propres et d'un coût abordable, de la lutte contre le changement climatique, ainsi que des objectifs de paix et de justice. Les questions d'environnement, qui étaient cloisonnées dans un objectif, sont désormais transversales à différents objectifs. Enfin, la question des moyens financiers pour atteindre ces objectifs est devenue un objectif : « le partenariat pour réaliser ces objectifs ».

Le document adopté vendredi dernier prévoit un suivi des objectifs et cibles sur la base d'un rapport annuel préparé par le secrétariat général de l'ONU et la division statistique, qui serait basé sur les indicateurs globaux et des données produites au niveau des pays et des régions. Ainsi, les pays sont désormais producteurs et responsables des données. Par ailleurs, il a été demandé de produire un indicateur par cible. Politiquement, il n'était pas acceptable de ne prévoir aucun indicateur pour certaines cibles, la négociation des cibles ayant été compliquée et ayant nécessité trois ans. Le premier rapport avec des indicateurs globaux est prévu pour juin ou juillet 2016. Il est prévu un *reporting* au niveau global, régional et national. Cela suppose l'existence d'indicateurs globaux, régionaux et nationaux.

Le processus est piloté par les pays. Ces derniers fournissent les données, qui seront ensuite rassemblées et collectées par les agences de l'ONU, même si celles-ci ne couvrent pas tous les champs des nouveaux objectifs de développement durable. Le rapport adopté vendredi prévoit des souplesses puisqu'il précise qu'il conviendra de tenir compte des réalités, des capacités et des niveaux de développement jusqu'en 2030 pour progresser en matière de statistiques.

Comment l'ONU s'organise-t-elle pour définir les indicateurs globaux ? Un long travail statistique s'est mis en place dès le sommet de Rio+20. Un groupe de travail piloté par l'Inde et la France a été chargé de réfléchir à des indicateurs de progrès et d'assurer le lien avec les politiques pour les informer du champ des possibles en matière d'information statistique. Des rencontres ont eu lieu et des indicateurs ont été évalués, ce qui n'a pas empêché au final la prolifération des objectifs et des cibles à mesurer.

La dernière commission statistique a mandaté la division statistique pour mettre en place un groupe technique chargé de définir des indicateurs pour chaque cible et un groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement. Le groupe technique (Inter-Agency Expert groupe), dont la France fait partie, se compose de 28 pays représentés par des statisticiens. Certains pays sont seulement observateurs des travaux de ce groupe. Le groupe de travail s'est réuni en juin à New-York pour démarrer le travail. Le but est de déterminer au moins un indicateur pour chaque cible, en s'appuyant notamment sur une première liste d'indicateurs existante. Le groupe de travail a poursuivi ses travaux au cours de l'été. Jusqu'au 15 septembre, un processus de consultation électronique a été mis en place pour permettre à chacun de commenter les indicateurs projetés. Les agences de l'ONU et la société civile ont été associées au processus, mais sur des sites séparés.

Un document a au final été produit. Sous la forme d'un fichier Excel, il reprend les indicateurs proposés, les commentaires des pays et les propositions d'indicateurs additionnels. L'examen de l'ensemble des indicateurs est un travail fastidieux. Le groupe de travail, qui se réunira à Bangkok

à la fin du mois d'octobre, doit pourtant finaliser la liste des indicateurs. Pour préparer la réunion de Bangkok, il est donc prévu que les 28 pays représentés au sein du groupe de travail évaluent les propositions, identifient d'éventuels indicateurs qui poseraient problème et demandent des indicateurs additionnels s'ils le souhaitent. La division statistique de l'ONU recevra les commentaires des pays mi-octobre, les consolidera et pourra alors déterminer le programme de travail de la réunion de Bangkok. Si tout se passe bien, la liste des indicateurs pourra être arrêtée à l'issue de la réunion de Bangkok.

Cette liste devra alimenter le rapport pour la commission statistique de l'ONU en mars 2016. Le rapport sera mis à la disposition de tous les pays au cours du mois de décembre. La liste des indicateurs devrait ensuite être validée en commission statistique et le premier rapport devrait alors être disponible en juin ou juillet 2016. La liste d'indicateurs sera formellement adoptée en assemblée générale de l'ONU en septembre 2016.

Au final, les incertitudes demeurent nombreuses, notamment sur la manière de collecter les données. Même les pays les plus avancés ne sont pas toujours certains de pouvoir répondre aux demandes. La division statistique de l'ONU s'est néanmoins voulue rassurante.

Concernant la France, un problème d'organisation se pose pour répondre à une demande qui reste encore floue. La France a été sollicitée lundi pour réagir à la liste des propositions. Or il n'est pas simple de prendre position puisque cette liste concerne l'ensemble du système statistique. Il faut ainsi collecter les réponses des différents acteurs du système statistique, et ce alors que tout ne relève pas de la statistique. De surcroît, le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de l'Écologie souhaitent disposer d'une vision d'ensemble. Tous les acteurs seront sollicités pour fournir des indicateurs, ce qui génèrera des problèmes de coordination et de collecte de ces informations. En outre se pose la question des rapports sur les ODD (objectifs de développement durable) nationaux. Des rapports nationaux devront être rédigés. Sera-t-il opportun d'ajouter des indicateurs, alors qu'il existe déjà 200 indicateurs globaux ? Par ailleurs, des demandes statistiques nouvelles sont identifiées, notamment la désagrégation statistique. En effet, les objectifs de développement durable doivent être atteints pour tous ; ils ne doivent pas être uniquement réalisés en moyenne.

Enfin, le ministère des affaires étrangères français a porté haut le thème de la gouvernance, estimant que celui-ci est incontournable dans le développement durable. Des propositions d'indicateurs doivent être émises pour progresser dans ce domaine.

Yannick MOREAU rappelle l'importance de cet axe de réflexion pour le Cnis. En outre, l'ambition consistant à fixer les bons indicateurs pour tous les pays est considérable. La difficulté est très grande.

Pierre AUDIBERT s'enquiert du nombre de pays concernés.

Claire PLATEAU répond que celui-ci s'élève à 193.

Jean-Luc TAVERNIER rappelle que la comitologie onusienne est vertigineuse. Il note que le sujet des objectifs du développement durable est très peu évoqué en France, alors qu'il est mis en avant par des ONG anglo-saxonnes dans d'autres pays. L'un des thèmes abordés est la confiance dans les institutions. Or à ce jour, la statistique publique française est absente de cette thématique. Il faut anticiper cette demande et voir si et comment la statistique publique peut approcher cette question.

Yannick MOREAU affirme qu'une dégradation de la confiance dans les institutions est en cours en France. Le sujet de la mesure de cette dégradation est important. Il n'est d'ailleurs pas impossible que la presse génère elle-même, en l'évoquant, la dégradation de la confiance dans les institutions.

Par ailleurs, si on constate que les ONG françaises portent moins le sujet des objectifs du développement durable, on peut se demander s'il faut en déduire qu'elles sont moins influentes que les ONG d'autres pays. La vie associative est pourtant très riche en France, mais elle est peut-être plus dispersée.

Jean-Luc TAVERNIER souligne que les ONG qui pèsent dans le débat public dans les autres pays sont celles qui disposent de moyens financiers importants.

Raoul DEPOUTOT, représentant la coordination statistique internationale à l'Insee cite l'exemple de la Bill Gates Foundation. Par ailleurs, pour compléter l'exposé de Claire Plateau, il signale que l'ONU promeut aussi les sources d'information alternatives autour du *Big Data*. Une fondation, dans laquelle le Ministère des Affaires étrangères de la France est très actif, travaille sur ce sujet. Dans plusieurs pays tels que la France, la qualité et l'origine des informations sur les indicateurs de développement durable sont examinées. L'ONU prétend que sur certains continents, il est incontournable de compléter la statistique officielle avec ces informations gratuites alternatives.

Claire PLATEAU ajoute que l'ONU a souhaité que ce processus soit mené par les instituts statistiques des pays. Il leur revient de faire appel à des sources extérieures et de les labelliser. La question de la pertinence d'un tel mode de fonctionnement se pose cependant pour les régimes peu démocratiques.

CONCLUSION

Yannick MOREAU remercie les membres du Bureau pour leur présence à cette matinée de travail.

La séance est levée à 13 heures 10.